

NOTICE D'INFORMATIONS AUX CANDIDATS CPJEPS

1- LA FORMATION :

INFORMATIONS PRATIQUES :

- Lieu et dates : Elle aura lieu de septembre 2023 à octobre 2024 (13 mois) à Saint Grégoire (35)
- Volumes horaires : Il s'agit d'une formation **en alternance** avec 462h en centre de formation, et de 1069h en structure (si vous êtes en contrat d'apprentissage) ou 1104h (si vous êtes en formation continue ou en reconversion)
- Rythme : La formation se déroule deux jours par semaine en centre de formation, le reste de la semaine en structure d'alternance. Pas de formation les mercredis (sauf quatre mercredis pour des visites et animations) et pendant les vacances scolaires. Une nuitée en camping est incluse dans la formation et est obligatoire
- Horaires : De 9H00 à 12H30 et de 13H30 à 17H00
- Un réfrigérateur et un micro-ondes seront à votre disposition pour pouvoir déjeuner sur place

COUT ET FINANCEMENT DE LA FORMATION :

- Coût : 6850 €
- Financements de la formation : Dans la plupart de cas, c'est votre employeur qui obtiendra le financement de la formation en sollicitant son OPCO (organisme qui gère et finance les formations). Le CPF (compte personnel de formation) peut également être utilisé, ou des fonds propres, voire en fonction de votre situation des financements Pôle Emploi.
- Et votre salaire ?
 - o **Si vous êtes apprenti**, il dépendra de votre âge
 - o **Si vous êtes salarié** déjà en poste votre rémunération reste identique
 - o **Si vous êtes en reconversion**, votre rémunération dépendra du dispositif dans lequel vous êtes inscrit.

OBJECTIFS DE FORMATION : Elle vous prépare à acquérir les capacités suivantes :

- Savoir concevoir, animer et évaluer des activités techniques, scientifiques et d'expression et pouvoir choisir quand et auprès de quel public les mettre en œuvre.
- Savoir élaborer un projet d'activités et pouvoir ainsi contribuer à l'élaboration d'un projet pédagogique.
- Acquérir des connaissances sur la construction humaine et les besoins spécifiques des

personnes en fonction de leur âge ou de leur situation ainsi que lorsque qu'elles sont en groupe.

- Découvrir le champ de l'éducation populaire et comprendre les valeurs et outils d'animation qu'elle propose.
- Comprendre l'animation de la vie quotidienne comme faisant partie intégrante de l'accompagnement des personnes. Disposer des connaissances pratiques permettant d'animer et d'accompagner la vie quotidienne.
- Maîtriser les bases d'une communication orale et écrite adaptée à la fonction d'animateur.
- Comprendre le champ de l'animation professionnelle, ses acteurs et dispositifs.
- Se situer comme un professionnel porteur des valeurs de la laïcité, capable de les mettre en œuvre dans l'exercice de son métier.

CONTENU DE LA FORMATION :

- Connaissance des publics (petite enfance, enfance, adolescents, personnes âgées et personnes en situation de handicap) et de la dynamique des groupes.
- Mener une activité : Du petit temps d'animation au cycle d'activité, notions de pédagogies.
- Comprendre et mettre en œuvre la notion de projet d'activité.
- Travailler et communiquer en équipe
- Comprendre son environnement professionnel
- S'initier à des techniques d'animation scientifiques, techniques, physique ou d'expression (arts plastiques, jeux sportifs et coopératifs, jeux de pleine nature, contes, chants, cuisine, activités scientifiques, jeux théâtraux)
- Rédiger des écrits professionnels (tracts, affichettes, mail, compte rendu d'activité...)
- Animer et accompagner la vie quotidienne (dont un mini séjour)

INDIVIDUALISATION DE LA FORMATION :

Deux possibilités :

- Vous êtes titulaire d'un des diplômes cités page 8 « Equivalences », vous pouvez être dispensés de préparer et présenter que certaines UC (unités de compétences). **Joindre votre diplôme au dossier d'inscription.**
- Vos expériences professionnelles, votre formation, vos diplômes vous permettent de maîtriser des éléments du programme de formation. Il sera dans ce cas possible, **après réflexion et vérification de vos acquis**, d'alléger le parcours de formation. Les trois premiers jours de la formation, appelés positionnement, servent à cela et permettront de définir précisément votre projet individuel de formation.

METHODES PEDAGOGIQUES DE LA FORMATION :

Pour vous permettre d'acquérir des savoirs et des compétences la formation s'appuiera sur des apports théoriques, des témoignages de professionnels, des ateliers pratiques mais surtout sur des travaux en petits groupes, beaucoup de mises en situation qui vous permettront de progresser à votre rythme.

En lien avec les apports de la formation, des travaux seront à effectuer dans votre structure d'alternance chaque mois.

EPREUVES DE CERTIFICATION :

L'obtention du diplôme se fait par la réussite aux épreuves suivantes :

- **Première épreuve** pour valider les unités de compétences « Participer au projet et à la vie de la structure » et « Animer les temps de vie quotidienne de groupes »
 - Rédiger un dossier présentant votre structure, des écrits professionnels que vous aurez réalisés dans votre structure (tracts, affichettes, mails...) et deux actions d'animation de la vie quotidienne.
 - Oral de deux fois 30 mn pour présenter tous les éléments de votre dossier.
- **Deuxième épreuve**, en structure d'alternance pour valider les unités de compétences « Concevoir des activités en direction d'un groupe » et « Animer des activités »
 - Rédaction d'un dossier présentant deux projets d'activités et deux fiches d'animation
 - Animation d'une séance
 - Oral portant sur la séance d'animation et sur l'un des deux projets d'activité.

Une session de rattrapage est possible pour chacune des épreuves

2- L'ALTERNANCE :

TROUVER UNE STRUCTURE :

Il est important que **vous fassiez vous même des démarches** auprès des accueils de loisirs, mairies, associations, EHPAD ou IME de votre territoire. Au besoin, nous vous mettrons également en relation avec des employeurs souhaitant accueillir un stagiaire CPJEPS. N'hésitez pas à nous en faire la demande.

La structure qui vous accueille doit répondre aux conditions suivantes :

- Elle doit accueillir des enfants, adolescents ou adultes **en groupe et au moins quinze heures par semaine** (c'est-à-dire au moins 60% du temps en structure consacré à l'animation)
- Elle doit proposer des actions d'animation d'activités et de vie quotidienne.
- La structure doit disposer d'un salarié disponible pour occuper la fonction de tuteur et possédant un diplôme en animation, sport, éducation ou travail social de niveau 4 minimum.
- La structure doit s'engager à vous libérer pour les périodes de formation
- La structure prévoit dans votre temps de travail et celui de votre tuteur des rdv réguliers de tutorat.
- La structure vous donne la possibilité régulière de réaliser des travaux en lien avec les attendus de la formation et de la certification.

COMMENCER VOTRE STAGE EN STRUCTURE :

- Vous pouvez commencer votre contrat d'apprentissage jusqu'à trois mois avant le début de la formation.
- A partir du premier jour de la formation **deux cas de figure** sont possibles :

1^{er} cas de figure

Vous ne possédez pas un des diplômes cités page 9 « Dispense des épreuves préalables à la mise en situation professionnelle »:

- o Vous pouvez commencer votre contrat d'alternance mais **seulement en observation** et accompagnement des professionnels présents dans la structure. **Vous ne pouvez pas être directement en animation ou encadrement de groupes.**

Dès les premiers jours de la formation, après des apports, vous passerez des épreuves simples, préalables à la mise en situation professionnelle, qui évalueront votre capacité à assurer la sécurité des publics. Une fois réussies ces épreuves vous pourrez encadrer un groupe au sein de votre structure.

2^{ème} cas de figure

Vous êtes titulaire d'un des diplômes cités page 9, vous pouvez commencer votre alternance **sans condition restrictives.**

3- **LES CONDITIONS D'ENTREE EN FORMATION :**

- Avoir 16 ans révolus
- Fournir un **dossier d'inscription complet.**
- Réussir les sélections qui se dérouleront le 15 décembre 2022 et le 5 janvier 2023 (une seule journée en fonction de votre date d'inscription) Les sélections se basent sur une étude de cas simple, faisant appel au bon sens, pour laquelle il n'est pas nécessaire de connaître l'animation ainsi que sur un entretien visant à identifier votre motivation pour le métier d'animateur.
- Avoir une structure d'alternance (nous pouvons vous aider dans cette recherche)

Il n'est pas obligatoire d'avoir une expérience préalable d'animation, cependant nous vous recommandons vivement d'aller faire un stage de quelques semaines en accueil de loisirs, écoles, EHPAD afin de vérifier votre intérêt pour ce métier.

COMMENT S'INSCRIRE :

- Télécharger et remplir le dossier d'inscription se trouvant sur le site internet de Familles Rurales Bretagne, onglet « Formations »
- Réunissez et scannez les pièces à joindre au dossier
- Renvoyez votre dossier **complet par mail** avant le 5 juillet 2023.

Dossier d'inscription



A retourner par mail avant le 5 juillet 2023

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Lieu de naissance :..... N° département :

Adresse :

Code postal :

Commune :

☎ (fixe) :

☎ (mobile) :

Mail :

Fait à : le

Signature :

EXIGENCES DE L'ORGANISME DE FORMATION EN VUE DES SELECTIONS

Le(la) candidat(e) doit JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION:

- **Fournir un CV** mettant en lumière les expériences scolaires, professionnelles, stages, loisirs, engagements associatifs...
- **Rédiger une lettre de motivation** (une page maximum) mettant en avant les raisons de l'intérêt du candidat pour le métier d'animateur, sa connaissance ou son image du métier.

Une page maximum.

Votre situation professionnelle à l'entrée en formation

Demandeur d'emploi depuis le :

Salarié depuis le :

Type de contrat :

CDI CDD *Fin du contrat le :*

Autre, précisez :

Temps de travail :

Temps plein

Temps partiel *Précisez :*

Fonction :

Coordonnées de la structure :

.....

Nom du responsable :

Téléphone :

Mail :

Nom du tuteur :

Qualification :.....

Coordonnées :.....

.....

Téléphone :.....

Mail :.....

Projet de stage

Avez-vous déjà un lieu d'alternance ?

OUI NON

Si OUI :

Coordonnées de la structure :

.....

Nom du responsable :

Téléphone :

Mail :

Nom du tuteur si déjà connu :

Qualification :

Coordonnées :

.....

Téléphone :

Mail :

Si oui, *FEUILLE DE RENSEIGNEMENTS A COMPLETER*

Diplômes et expériences en animation

BAFA obtenu le

Nombre de jours d'expérience en animation :

Public(s) avec lequel vous avez exercé :

Autres diplômes

Votre diplôme le plus élevé :

Reportez-vous page 6 afin de vérifier si vous êtes titulaire d'un diplôme permettant un allègement de la formation. Si c'est le cas, joindre une copie du diplôme concerné

Financement :

Comment votre formation est-elle financée ?

- Personnellement
- Employeur (Feuille de renseignements)
- Autre (précisez)

Accueil et accompagnement des personnes en situation de handicap :

Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

Si vous êtes en situation de handicap et que vous souhaitez nous en informer afin que nous puissions étudier les aménagements nécessaires à votre formation, merci de répondre aux questions suivantes :

- Quel est l'organisme qui vous accompagne dans le cadre de cette situation ?
- Avez-vous un protocole pour l'aménagement de vos horaires, de vos espaces de travail, des examens ? Si oui, lesquelles ?

Pièces à fournir (sans lesquelles votre inscription ne sera pas prise en compte)

Le présent dossier complété et accompagné de :

- Un curriculum vitae en présentant notamment vos expériences en animation si vous en avez.
- Une lettre de motivation
- 1 photocopie de pièce d'identité (carte nationale d'identité en cours de validité recto verso, ou passeport en cours de validité, ou le permis de conduire)
- Les photocopies de l'attestation de recensement ou du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense pour :
 - Les hommes nés après le 31 décembre 1978
 - Les femmes nées après le 31 décembre 1982
- 1 photo d'identité
- Les photocopies des diplômes (voir ci-dessous)
- La copie des UC (Unités Certificatives) déjà validées (voir ci-dessous) si vous en possédez.

La demande de candidature définitive sera prise en compte qu'à la réception de l'ensemble des pièces administratives demandées ci-dessus

EQUIVALENCES

Le CPJEPS se compose de 4 unités de compétences :

UC1 : Participer au projet et à la vie de la structure

UC2 : Animer les temps de vie quotidienne de groupes

UC3 : Concevoir des activités en direction d'un groupe

UC4 : Animer des activités

Vous pouvez être dispensés de préparer et de certifier certaines UC si vous possédez un des diplômes ci-dessous

Diplômes professionnels	UC 1	UC 2	UC 3	UC 4
BAPAAT option loisirs du jeune enfant ou option loisirs tout public dans les sites et structures d'accueil collectif	X	X	X	X
BAPAAT option loisirs de pleine nature	X			
Note de 10 ou plus à l'épreuve de mise en situation professionnelle du BAPAAT option loisirs du jeune enfant ou option loisirs tout public dans les sites et structures d'accueil collectif (validité de 3 ans à la date d'entrée en formation au BAPAAT du candidat)			X	X
CQP Animateur Péricolaire		X		x
CAP Accompagnant Educatif de la Petite Enfance – AEPE.	X	X		
DEAES (Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social)	X			
Diplôme non professionnel	UC 1	UC 2	UC 3	UC 4
BAFA + attestation(s) de 168 h minimum *		X		

*Attestation(s) du ou des employeur (s) représentant 168 heures minimum d'animation effectuées après obtention du BAFA dans un accueil collectif de mineurs.

Dispense des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP)

Avant de pouvoir encadrer un groupe dans votre structure d'alternance, vous devez dans le cadre de la formation, réussir des épreuves préalables à la mise en situation professionnelle (EPMS). Vous pouvez en être dispensé si vous êtes dans une des situations ci-dessous :

Est dispensée des EPMSP, la personne titulaire de :

D'une attestation de formation relative au secourisme à jour :

- « Prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
- « Premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
- « Premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
- « Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
- « Certificat de sauveteur secouriste du travail » (SST) en cours de validité.

ET

De l'une des certifications suivantes :

- Le brevet d'aptitudes aux fonctions d'animateur (BAFA)
- Le certificat d'aptitude professionnelle « petite enfance » (CAP PE)
- Le certificat d'aptitude professionnelle « accompagnant éducatif de la petite enfance » (CAP AEPE)
- Le certificat de qualification professionnelle animateur périscolaire (CQP AP)
- L'un des certificats de qualification professionnelle (CQP) ou titre à finalité professionnelle ou diplôme inscrits à l'annexe II-I du code du sport
- Le diplôme d'État accompagnement éducatif et social (DEAES)
- Le brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien de la jeunesse et des sports (BAPAAT)
- Une note de 10 ou plus à l'épreuve de mise en situation professionnelle d'un examen du BAPAAT, en cours de validité telle que définie à l'article 10 de l'arrêté du 19 janvier 1993 modifié relatif à l'organisation et aux conditions de préparation et de délivrance du brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien de la jeunesse et des sports (validité de 3 ans à la date d'entrée en formation au BAPAAT du candidat).